

La forêt communale, ravagée par le scolyte, va bénéficier du plan de relance pour être reconstruite

Reconstruire la forêt communale, ravagée depuis quelques années par le scolyte qui sévit dans le Grand Est et en Bourgogne Franche-Comté, est une priorité. La forêt de Belonchamp, dont plusieurs parcelles sont ravagées par le scolyte depuis plusieurs années, va faire l'objet d'un financement du plan France Relance, mis en place par l'État, pour sa reconstruction. La filière bois, manne économique très importante en Haute-Saône, rapporte jusqu'à 60 % de revenus aux communes forestières. C'est aussi un véritable enjeu environnemental que de sauver la forêt.



« Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter »

« Les arbres que vous voyez n'avaient pas plus de 50 ans, c'est une forêt qui est jeune », explique le maire de Belonchamp, Vincent Sarre. « On avait tout replanté il y a 50 ans, et là où ça commençait à gagner, ça a été ravagé par le scolyte », déplore-t-il. « C'est un investissement pour les générations futures que l'on fait, en espérant qu'on ne le fasse pas pour rien ». Ainsi, 900 plants d'arbre par hectare devront subsister après cinq ans, un laps de temps relativement court. « Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter », martèle le maire. « Il faut varier les essences d'arbres et ne pas planter n'importe quelle espèce n'importe où. Il faut introduire des essences méditerranéennes qui résisteront mieux aux changements climatiques ».

Sur les 102 ha de forêt à Belonchamp, 6 parcelles sont concernées par le projet du plan de relance, soit une surface de 8 ha. « Sur les parcelles 15 et 13, on va retrouver surtout du chêne et du feuillu. Un diagnostic sylvicole va permettre de proposer un panel d'essences à planter. Ce sera ensuite à la commune de choisir l'essence et ces essences choisies seront subventionnées par l'État », explique Maxime Princet, technicien forestier territorial à l'ONF. « C'est un forfait que l'État nous accorde à hauteur de 80 % de ce que le total coûtera », ajoute Jean-Claude Grégy, responsable de l'unité territoriale de Servance à l'ONF.

« Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques »

Avant de constituer un dossier et de réaliser les études, avec un appel d'offres à la clé pour trouver l'entreprise qui se chargera de la plantation, il faudra d'abord nettoyer les parcelles. « Tous les épicéas ont été marqués et vendus », confie Maxime Princet. « Il faudra ensuite procéder au broyage des surfaces d'arbres boisés et les parcelles seront nettoyées juste avant la plantation ». L'idée est de faire une plantation appelée « mosaïque », c'est-à-dire composées de plusieurs essences sur une surface donnée, sans délimitation. « Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques », souligne le technicien forestier.

« Sur le long terme, le multi-essences absorbe davantage l'empreinte carbone », assure Christophe Lejeune, député de la Haute-Saône. L'ONF a recueilli l'accord de six communes environnantes et défini les surfaces à reboiser. « Toutes les communes en sont convaincues, car leur principal revenu c'est le bois », a conclu Jean-Claude Grégy.

